AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0483
FR0011981968-FS0326

9 avril 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WORLDLINE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 avril 2026, la société de droit suisse SIX Group AG (Hardturmstrasse 201, 8005 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 avril 2026, les seuils de 15% et 10% des droits de vote et 5% du capital et des droits de vote de la société WORLDLINE et détenir 29 853 529 actions WORLDLINE représentant 59 707 058 droits de vote, soit 1,32% du capital et 2,59% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société WORLDLINE[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 2 262 760 129 actions représentant 2 307 473 599 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[2] Cf. notamment communiqué de la société WORLDLINE en date du 31 mars 2026 et prospectus approuvé par l'AMF sous le numéro 26-053 en date du 11 mars 2026.